

Vélizy-Villacoublay, le 15 mai 2017

Communiqué de presse

LGV Bretagne-Pays de la Loire Autorisation de mise en exploitation commerciale

L'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire a accordé à la LGV BPL l'autorisation de mise en exploitation commerciale (AMEC) aujourd'hui 15 mai, c'est-à-dire à la date fixée au contrat.

Les équipes d'Eiffage consacrent maintenant toute leur énergie à effectuer les finitions et à préparer l'exploitation commerciale qui débutera au 2 juillet 2017.

A propos d'Eiffage

Eiffage, l'un des leaders européens du BTP et des concessions, exerce ses activités à travers les métiers de la construction, de l'immobilier et de l'aménagement, du génie civil, du métal et de la route, de l'énergie et des concessions. Le Groupe s'appuie sur l'expérience de plus de 63 000 collaborateurs et a réalisé, en 2016, un chiffre d'affaires de 14 milliards d'euros dont près de 20 % à l'étranger.

A propos d'ERE

Eiffage Rail Express (ERE), filiale d'Eiffage, est titulaire du contrat de partenariat signé avec SNCF Réseau pour la LGV Bretagne-Pays de la Loire. ERE assure la conception, la construction, le financement et la maintenance de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire et de la virgule de Sablé-sur-Sarthe, pour une durée de 25 ans à compter du 3 août 2011.

A propos d'OPERE

OPERE, filiale d'Eiffage, assurera pendant la durée de la concession la maintenance de la ligne : la surveillance permanente des installations ferroviaires, des ouvrages d'art et des ouvrages en terre ainsi que l'entretien des abords. Il procèdera aux réglages et remplacements de pièces rendus nécessaires par l'utilisation de la ligne et interviendra dans les meilleurs délais lors des incidents afin de préserver le haut niveau de service de la LGV BPL.

Contact presse Eiffage

Sophie Mairé
Tél. : + 33 01 71 59 10 62
E-mail : sophie.maire@eiffage.com

Contact presse Eiffage Rail Express

Frédérique Alary
Tél. : + 33 02 23 61 49 86
E-mail : frederique.alary@eiffage.com